

Module 2 – Les causes et les conséquences d’une condamnation injustifiée



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Les causes d'une erreur judiciaire

A.1. Pourquoi y a-t-il des erreurs judiciaires ?

Une erreur judiciaire peut avoir différentes causes. Des facteurs sociaux, économiques, politiques et légaux peuvent causer une erreur judiciaire.

Au Canada, les causes d'erreurs judiciaires recensées les plus fréquentes sont les suivantes :

Erreur dans la preuve médico-légale

Les erreurs dans la preuve médico-légale (*forensics evidence*) sont la cause du plus grand nombre de condamnations injustifiées au Canada.

La preuve médico-légale a beaucoup évolué dans les dernières décennies. L’analyse de l’ADN est arrivée seulement dans les années 80. Avant cela, d’autres méthodes étaient utilisées : microscopie capillaire, comparaison de marques de morsure, typage sanguin, comparaison de chaussures...

Les nouvelles avancées scientifiques ont remis en question la fiabilité de ces « sciences » qui ont longtemps été considérées fiables.

Par ailleurs, il peut y avoir des erreurs dans la manipulation de la preuve médico-légale. Par exemple, la preuve peut ne pas être collectée ou entreposée adéquatement. Ces situations peuvent causer la contamination de la preuve et donner de faux résultats.

Erreur dans l’interprétation de l’expert

L’expert qui analyse et présente la preuve peut aussi être la cause d’une condamnation injustifiée. Par exemple, l’expert peut commettre une erreur en :

- Omettant de faire des étapes dans l’analyse de la preuve (exemple : ne pas faire toutes les étapes d’une autopsie);
- Présentant les résultats de son analyse comme une certitude alors qu’il existe une marge d’erreur;
- Interprétant mal la preuve médico-légale

Erreur d’un témoin oculaire



Définition - « Témoin oculaire »

Personne qui a vu un évènement ou une scène de ses propres yeux et qui témoigne de ce qu’elle a vu à la police ou au tribunal.

Une erreur commise par un témoin oculaire peut être la cause d’une condamnation injustifiée. En fait, parmi les condamnations injustifiées au Canada, **1 condamnation sur 3** implique une erreur commise par un témoin oculaire.

La vision et la mémoire sont des facultés imparfaites. Plusieurs facteurs peuvent influencer la vision d’une personne. Par exemple :

- Une faible visibilité
- La distance
- Le stress ou les émotions
- L’utilisation de substances comme la drogue ou l’alcool
- L’effet de focalisation sur l’arme (lorsqu’une personne a une arme, l’attention est généralement portée sur l’arme plutôt que sur les autres éléments de la scène)
- La rapidité de l’évènement
- L’effet d’appartenance ethnique



Définition - « Effet d’appartenance ethnique »

Tendance à reconnaître plus facilement les visages qui appartiennent à son propre groupe racial.

Des études démontrent qu’une personne est 1,4 fois plus susceptible de se souvenir et d’identifier correctement le visage d’une personne qui est de la même origine ethnique par rapport au visage d’une personne d’un autre groupe racial.

De plus, l'intervalle de temps écoulé entre l'événement et le témoignage du témoin oculaire peut affecter sa fiabilité.

Inconduite policière et la vision tunnel

L’inconduite policière a été la cause d’au moins 21 condamnations injustifiées au Canada.

Un policier peut causer une erreur judiciaire de plusieurs façons. Par exemple, il peut utiliser des méthodes d’interrogatoire intimidantes et coercitives qui peuvent pousser une personne à faire une fausse confession.

Une des formes d’inconduite policière fréquemment rencontrées dans les cas de condamnations injustifiées est la vision tunnel.

**Définition - « Vision tunnel »**

La vision tunnel est une forme d’inconduite policière. C’est lorsque les enquêtrices et enquêteurs se concentrent seulement sur une théorie. Ils cherchent des preuves qui correspondent à leur théorie plutôt que de créer une théorie à partir des preuves existantes.

Autres exemples

Il existe **plusieurs autres causes** qui peuvent expliquer une condamnation injustifiée. Par exemple, il arrive qu’une personne avoue ou plaide coupable à un crime qu’elle n’a pas commis.

Pour différentes raisons, une personne victime d’une erreur judiciaire peut décider de faire une **fausse confession**. Par exemple, il arrive qu’une personne confesse un crime qu’elle n’a pas commis à la suite d’un interrogatoire intense de la police, d’un problème mental ou d’une déficience intellectuelle.

**L’affaire Romeo Phillion**

Lis l’article « L’affaire Romeo Phillion » de l’Encyclopédie canadienne :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/affaire-romeo-phillion>

Il arrive qu’une personne se fasse offrir une peine allégée par la Couronne en échange d’un plaidoyer de culpabilité. Dans ce contexte, la personne victime de l’erreur judiciaire peut décider de faire un **faux plaidoyer de culpabilité** pour réduire sa peine.



Condamnée à tort

Lis l’article « Condamnée à tort » du Journal Le Devoir :

<https://www.ledevoir.com/societe/464311/condamnee-a-tort>

Lis les mises en situation suivantes et identifie la cause de condamnation justifiée potentielle pour chaque mise en situation. Explique ta réponse.

1. Pippa est une jeune étudiante de 15 ans qui travaille dans une station d’essence à temps partiel les soirs de fin de semaine. La semaine dernière, un homme de race noire a commis un vol à main armée à la station d’essence lorsque Pippa travaillait.

Suite au témoignage de Pippa, les policiers lui ont présenté les photos de 10 hommes. Ils lui ont demandé si elle pouvait identifier l’agresseur parmi ces photos. Sur ces photos, 9 hommes étaient de race blanche et seulement 1 homme de race noire.

Réponse :

2. Une procureure de la Couronne demande à un médecin pédiatre d’agir comme un témoin expert dans une affaire concernant la mort suspecte d’un bébé.

La procureure n’explique pas au médecin que le rôle d’un témoin expert est d’être neutre et d’éclairer le tribunal grâce à son expertise. Il croit plutôt que son rôle est d’aider la procureure de la Couronne à démontrer que la personne accusée est coupable d’un crime dont on l’accuse.

Réponse :

3. Thomas contacte la police pour déclarer la disparition de son père. Les policiers trouvent le comportement de Thomas suspect et décident de l’interroger. Ils interrogent Thomas pendant 17 heures.

Pendant l’interrogatoire, ils empêchent Thomas d’avoir accès à ses médicaments antipsychotiques, ils l’accusent d’avoir tué son père et de ne pas s’en souvenir et lui disent que son chien sera euthanasié à cause de ses actions. Thomas finit par avouer avoir tué son père.

Réponse :

B. Les conséquences des condamnations injustifiées

B.1. Une erreur lourde de conséquences

Selon toi, quelles sont les conséquences d’une condamnation injustifiée sur la victime ? Nomme au moins 3 conséquences et donne un exemple pour chacune.

Conséquences :

Selon toi, quelles sont les conséquences d’une condamnation injustifiée sur le système de justice ? Nomme 1 conséquence et donne un exemple.

Conséquences :

C. Les étapes à suivre pour réparer une erreur judiciaire

Visionne la vidéo et lis l’article suivant :



Erreurs judiciaires : Projet Innocence (5 min 18)

Visionne la vidéo « Erreurs judiciaires : Projet Innocence » de Radio-Canada : <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/media-7842034/erreurs-judiciaires-projet-innocence>



Le processus de révision des erreurs judiciaires

Consulte la page « Le processus de révision des erreurs judiciaires » de Projet Innocence Québec : <https://www.innocencequebec.com/nouveau-projet-de-loi>

Notes les étapes qu’une personne victime d’une erreur judiciaire peut suivre pour faire réparer une erreur judiciaire.

Réponse :

D. Bibliographie

Tu souhaites faire des recherches complémentaires ?

Fais attention à tes sources ! Le droit peut varier d’une province ou d’un territoire à l’autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visite : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visite : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Bibliothèque du Parlement, « Condamnations injustifiées au Canada ». En ligne :

https://bdp.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/202077E?#a2-1.

Canadian Registry of Wrongful Convictions, « The Canadian Registry of Wrongful Convictions ». En ligne: <https://www.wrongfulconvictions.ca/> (en anglais seulement)

Cette ressource a été créée par l’Association des juristes d’expression française de l’Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2024 Association des juristes d’expression française de l’Ontario

ajefo Association des juristes
d’expression française
de l’Ontario